

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY
DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 15 OCTOBRE 2015

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice : 9
- Nombre de présents : 6
- Nombre de votants : 6
- Convocation du Comité de Gestion le : 30.09.2015
- Convocation distribuée le : 30.09.2015
- Affichage du compte-rendu le : 06.11.2015

PRESENTS :

- M. BREUILLE, Président
 - MME LEROY, Représentant le Préfet
 - M. LAURENT, MME COLME, Membres du Conseil Municipal
 - Mme MOISSETTE, MME COMBEAU, Représentants des parents d'élèves
- Avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME VOSGIEN, Mme MONAL, MME LAURENT, Directeurs des écoles

EXCUSES :

- M. CARDINAL, Représentant de l'Education Nationale
- MME PAGELOT, MME POYDENOT, Membres du Conseil Municipal

&

1) Attribution du marché portant Organisation de séjours en classes de découvertes pour 2016

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération du 28 mai 2015, le Comité de la Caisse des Ecoles a autorisé Monsieur le Président à lancer un marché portant sur l'organisation de séjours en classes de découvertes pour l'année 2016.

Une consultation a donc été organisée, sous forme de procédure adaptée, pour un

montant estimé entre 15.000 € T.T.C. et 32.000 € T.T.C. en fonction du nombre d'inscriptions.

Une seule offre de la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle a été réceptionnée dans le délai imparti. Elle prévoit un déroulement des séjours au centre « Roger Govin » à Giffaumont (Lac du Der), du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2016 ou du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2016, pour un montant de 288 € T.T.C. par enfant et 53 € par accompagnateur.

PROPOSITION

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver l'attribution du marché susvisé à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché et tous les actes contractuels afférents.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Caisse des Ecoles.

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

Monsieur Breuille précise que l'Ecole de Mouzimpré partira lors du premier séjour (du 21 au 25 mars 2016) et que l'Ecole d'Application du Centre partira lors du second séjour (du 18 au 22 avril 2016)

2) Classe de découverte 2016 Participation financière des familles

EXPOSE DES MOTIFS

La délibération du 20 novembre 2014 fixait la grille tarifaire des participations des familles à la classe de neige 2015.

Les classes de neiges ayant été remplacées par un autre type de séjour éducatif, un nouveau barème doit être établi quant à la participation financière des familles des élèves de CM2 de l'école d'Application du Centre et de CM1/CM2 de l'école élémentaire de Mouzimpré.

Ces séjours auront lieu au :

Centre Roger Govin à Giffaumont Champaubert (51290)

Lac du Der

Du lundi 21 mars au vendredi 25 mars 2016

Et

Du lundi 18 avril au vendredi 22 avril 2016.

Ce barème comprend 28 tranches d'imposition sur la base d'un coût de séjour de :

- **288,00 €** : Pour les enfants domiciliés à Essey-lès-Nancy et Dommartemont.
Le voyage étant pris en charge par la municipalité.
- **306,00 €** : Pour les enfants domiciliés à l'extérieur.
Coût du séjour et du transport.

Vu la somme importante demandée aux familles, un paiement échelonné peut être mis en place pour ceux qui le désirent auprès du Trésor Public après réception de la facture.

Il est précisé que le montant de l'impôt pris en compte est celui figurant sur l'avis d'imposition 2015, sur les revenus de l'année 2014, à la ligne intitulée :
"Impôts sur les revenus soumis au barème (14)".

A titre indicatif, le coût total du séjour s'élève à 30 286 € pour la collectivité.

PROPOSITION

Il est proposé aux membres du Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles d'accepter le barème 2016 portant sur la participation financière des familles aux classes de découvertes :

Année 2016			
Tranches	Avis d'imposition de 2015 sur les revenus 2014	Familles habitant Essey-Lès-Nancy et Dommartemont	Familles habitant à l'extérieur de la commune
	A la ligne intitulée : "Impôts sur les revenus soumis au barème (14)"		
1	Non assujettis = 0	51,25 €	69,25 €
2	1 € à 190 €	60,25 €	78,25 €
3	191 € à 381 €	69,25 €	87,25 €
4	382 € à 572 €	78,25 €	96,25 €
5	573 € à 763 €	87,25 €	105,25 €
6	764 € à 954 €	96,25 €	114,25 €
7	955 € à 1 145 €	105,25 €	123,25 €
8	1 146 € à 1 336 €	114,25 €	132,25 €
9	1 337 € à 1 527 €	123,25 €	141,25 €
10	1 528 € à 1 718 €	132,25 €	150,25 €
11	1 719 € à 1 909 €	141,25 €	159,25 €
12	1 910 € à 2 100 €	150,25 €	168,25 €
13	2 101 € à 2 291 €	159,25 €	177,25 €
14	2 292 € à 2 482 €	168,25 €	186,25 €
15	2 483 € à 2 673 €	177,25 €	195,25 €
16	2 674 € à 2 864 €	186,25 €	204,25 €
17	2 865 € à 3 055 €	195,25 €	213,25 €
18	3 056 € à 3 246 €	204,25 €	222,25 €
19	3 247 € à 3 437 €	213,25 €	231,25 €
20	3 438 € à 3 628 €	222,25 €	240,25 €
21	3 629 € à 3 819 €	231,25 €	249,25 €

22	3 820 € à 4 010 €	240,25 €	258,25 €
23	4 011 € à 4 201 €	249,25 €	267,25 €
24	4 202 € à 4 392 €	258,25 €	276,25 €
25	4 393 € à 4 583 €	267,25€	285,25 €
26	4 584 € à 4 774 €	276,25€	294,25 €
27	4 775 € à 4999 €	285,25€	303,25
28	Au-delà de 5000 €	288 €	306 €

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

3) Subvention transport aux écoles

EXPOSE DES MOTIFS

Chaque année, au titre de sa participation aux frais de transports pour les sorties pédagogiques, la Caisse des Ecoles accorde une subvention maximum de 200,00 € pour les écoles maternelles et de 400€ pour les écoles élémentaires de la commune.

Cependant pour tenir compte des disparités en terme d'effectifs entre les écoles maternelles, la subvention de l'école maternelle Jacques Prévert doit être réévaluée.

PROPOSITION

Il est proposé au Comité de Gestion de la Caisse des Écoles d'accepter, au titre de sa participation aux frais de transports pour les sorties pédagogiques, le versement d'une subvention :

- de 400€ à l'École Mixte Mouzimpré
- de 400€ à l'École d'Application du Centre
- de 300€ à l'École Maternelle Jacques Prévert
- de 200€ à l'École Maternelle Galilée
- de 200€ à l'École Maternelle Sonia Delaunay

DELIBERATION

Le Comité de Gestion de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

4) Intervention de M. Gilles SAPIRSTEIN, adjoint à la Jeunesse et aux Sports

Monsieur SAPIRSTEIN informe les membres de la Caisse des écoles de la fusion du Conseil Municipal d'Enfants et du Conseil Municipal de Jeunes en un Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes.

Suite au départ de Marie MELETTA au service Culture en cours d'année, le nouveau référent du CMEJ est Raphaël CHERQUI.

Monsieur SAPIRSTEIN précise qu'il n'y aura pas d'élections cette année car il y a plus de 20 conseillers et que les écoles élémentaires sont représentées.

5) Intervention de Mme Evelyne DEVOUGE, adjointe à la Culture, au Patrimoine et à la Citoyenneté

Mme DEVOUGE propose de trouver une passerelle entre les projets culturels de la ville et ceux des écoles afin de rendre les enfants acteurs de ces projets et pas seulement spectateurs.

Mme LEROY propose d'accueillir le festival du film du chercheur à Essey-lès-Nancy.

Les directeurs d'école précisent qu'il est difficile d'unir les projets de la ville et des écoles car les temps de mise en place et d'organisation sont différents.

6) Questions diverses :

M. BREUILLE précise que malgré la journée nationale de la laïcité le 09 décembre, la municipalité maintient le passage du Saint Nicolas dans les écoles le vendredi 11 décembre.

Le prochain Comité de gestion de la Caisse des écoles aura lieu le 21 janvier 2016.

La séance est levée à 19h45.

Pour Extrait,



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Breuille', written over a faint grid.

Michel BREUILLE